

autoactu.com

Constructeurs - 30/11/2023 - #Stellantis

Stellantis : les syndicats critiquent les modalités de cession de l'activité "datacenter et réseaux"

Par Florence Lagarde Directrice de la rédaction et Directrice de la publication

Vous êtes abonné

Offrir cet article



Seize personnes sont concernées par la ventes des activités data center et réseaux sur l'usine Stellantis de Poissy

La semaine dernière Stellantis a informé les organisations syndicales de son projet de céder les activités "data center et réseaux". Alors qu'un "dispositif d'adéquation des emplois et des compétences" est toujours en vigueur dans le groupe, les syndicats critiquent le transfert du personnel avec la vente de l'activité.

"Nouveau coup de canif dans le dialogue social", pour la CFE-CGC; "situation invraisemblable", pour FO. Les syndicats de Stellantis ont vertement critiqué le projet de cession de l'activité "datacenter et réseaux" qui leur a été annoncé la semaine dernière et qui doit faire l'objet prochainement d'une consultation.

Il s'agit de la septième externalisation d'activités depuis l'entrée en vigueur des accords de compétitivités, précise la CFE-CGC.

Ce projet concerne 170 personnes dans le monde dont 58 salariés en France répartis sur dix sites (Bessoncourt, Charleville, Mulhouse, Poissy CEMR, Poissy site industriel, Rennes, Sochaux, Trémery, Valenciennes, Vélizy). Certains s'occupent des baies informatiques sur lesquels sont stockées les données, d'autres entretiennent les réseaux de transferts d'informations qui alimentent les usines.

Le sous-traitant choisit par le groupe est Kyndryl, entreprise née en 2021 à partir des activités de services informatiques d'IBM. Outre l'incessant aller-retour entre soustraction et internalisation, les syndicats critiquent la méthode utilisée par le groupe et l'application de l'article L1224-1 du Code du travail qui permet de transférer les personnes en même temps que l'activité.

La conséquence est que les salariés n'ont pas leur mot à dire sur le changement d'employeur et de conditions sociales, notamment la convention collective. En l'occurrence, dans ce cas ils passeraient de la convention collective de la métallurgie à celle des bureaux d'études et cabinets de conseil Syntec. La première étant plus généreuse, ils y perdraient des avantages.

Il y a aussi dans cette décision, une manière de contourner l'accord DAEC (dispositif d'adéquation des emplois et des compétences) négocié avec les syndicats et qui permet aux salariés de choisir entre partir ou suivre le changement d'employeur en étant financièrement accompagné. C'est cela "*le coup de canif dans le contrat social*" que dénonce la CFE-CGC. "*Nous avons un dispositif de départ qui laisse le choix au salarié au lieu de décider pour lui*", nous a dit **Laurent Oechsel**, délégué syndical central CFE-CGC Stellantis.

"Ce projet pose selon nous un problème de loyauté. Il s'agit pour l'entreprise de faire usage de l'article L1224-1 du code du travail pour "vendre" des personnes à l'extérieur, alors même que nous avons signé un Dispositif d'adéquation des Emplois et Compétences qui exclut les mobilités et les départs forcés afin de privilégier le volontariat, dans une période où le groupe annonce des bénéfiques records", écrit dans un tract la CGE-CGC.

Depuis 2013, le groupe Stellantis a toujours renouvelé un accord DAEC qui accompagne l'évolution des salariés notamment en favorisant le départ ou la reconversion de ceux qui occupent un métier dit "sensible", soit des compétences dont l'entreprise n'a plus besoin. Le dernier avenant est en vigueur depuis le 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 avec une prévision de 1.300 départs.

Dans un tract, FO dénonce également l'utilisation de l'article L1224-1 : "*On pensait que cette pratique ne serait plus d'actualité ou même encore utilisée dans une entreprise qui fait de tels bénéfiques*", écrit le syndicat.

Que représente l'économie de ce transfert de personnel vers Kyndryl ? "*Nous avons demandé à la direction de chiffrer le gains et aussi le risque*", nous a répondu Laurent Oechsel. Le responsable syndical pointe un risque de perte de contact entre les différentes équipes et une désorganisation potentielle. "*S'il y a un mouvement social chez Kyndryl, comment allez-vous le gérer ?*", a-t-il demandé à la direction.

Il y a aussi des précédents qui ont entamé la confiance vis-à-vis de ce type de décision, comme la résiliation du contrat avec Gefco qui a profondément désorganisé la chaîne logistique du constructeur. "*Cette décision est prise dans une logique d'acheteur, ce n'est pas un choix technique*", nous a dit Laurent Oechsel.

Récemment, il y a eu aussi la suppression des voitures de service qui suit elle aussi une logique financière. Stellantis a supprimé le parc de voitures de services (entre 400 et 500) utilisées pour se rendre d'un site à un autre ou aller chez les fournisseurs. Désormais, les salariés devront aller les louer chez un loueur courte durée...

Dans une déclaration, la CFE-CGC a demandé à la direction "de surseoir" à l'utilisation de l'article L1224-1 du code du travail pour le transfert de l'activité data center et réseaux : *"Nous craignons que la stratégie de l'I.C.T, d'externalisation des applications, des données et maintenant des salariés engendreront des impacts collatéraux pour le reste du Groupe Stellantis : A l'instar des retours d'expériences négatifs, relatifs aux externalisations passées, déjà dénoncées par les organisations syndicales."*

Actualité suivante : Tesla livre ses premiers exemplaires de Cybertruck →